

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I. 1. Cadre légal

Le Sénat du Burundi a, au cours de sa séance plénière du 04/10/2006, décidé de se pencher sur la question des conditions de vie des communautés Batwa. Cette décision a été prise suite aux constatations que venaient de réaliser sur le terrain des parlementaires qui ont effectué une descente dans les provinces de BUJUMBURA RURAL, BURURI, MWARO et KIRUNDO, du 27 au 29 septembre 2006. L'objectif de cette descente financée par l'AWEPA était précisément de s'enquérir des conditions de vie des Batwa.

Cette question préoccupe en effet le Sénat qui compte, parmi ses compétences, celle de veiller à ce que toutes les composantes de la nation soient traitées avec équité. Cette compétence ressort notamment de l'article 187 de la Constitution qui stipule, dans son alinéa 4, que « le Sénat a pour compétence de mener des enquêtes dans les administrations publiques et, le cas échéant, faire des recommandations pour s'assurer qu'aucune région ou aucun groupe n'est exclu du bénéfice des services publics ». Le même article ajoute, dans son alinéa 5, que le Sénat a également pour compétence de « contrôler l'application des dispositions constitutionnelles exigeant la représentativité ou l'équilibre dans la composition d'éléments quelconques de la fonction publique ou des corps de défense et de sécurité ».

C'est pour cette raison que le Sénat a pris l'initiative de se pencher sur cette question, afin d'établir un état des lieux et de formuler, le cas échéant, des recommandations.

I. 2. Création de la Commission et sa mission.

Au départ, le Sénat avait confié cette mission d'information à la Commission en charge des questions institutionnelles, judiciaires et des droits de la personne humaine. Au mois de juillet 2008, une Commission ad hoc chargée de finaliser le rapport a été mise sur pied. Elle comprend les Sénateurs suivants :

- Honorable Clotilde BIZIMANA, Président de la Commission ;
- Honorable Jean-Marie RUGIRA ;
- Honorable Jean-Baptiste BAGAZA ;
- Honorable Jacqueline BARANYIZIGIYE ;
- Honorable Evariste BAYAGA ;
- Honorable Pétronie HABANABASHAKA ;

- Honorable Pélagie KARENZO ;
- Honorable Jérémie KEKENWA ;
- Honorable Charles MASABO ;
- Honorable William MUNYEMBABAZI ;
- Honorable Laurent NDABANEZE ;
- Honorable Jérôme NICAYENZI ;
- Honorable Sylvestre NTIBANTUNGANYA ;
- Honorable Catherine NZOYISABA.

Trois Conseillers membres du personnel administratif du Sénat ont également été désignés pour appuyer le travail. Il s'agit de Madame Seconde NINDORERA et de Messieurs Benoît NGENDAKUMANA et Joseph SINABWITEYE.

La mission de la Commission était de réaliser toutes les démarches nécessaires pour apporter au Sénat une information complète sur les conditions de vie des communautés BATWA sur les plans politique, économique, social et culturel.

I.3. Méthodologie

La Commission a d'abord procédé à l'audition de diverses personnalités de Bujumbura susceptibles de l'éclairer sur la situation des BATWA. Elle a ainsi échangé ses points de vue avec les anciens Chefs d'Etat, les parlementaires BATWA, les membres de l'association UNIPROBA qui œuvre pour la défense des droits des BATWA, ainsi que des étudiants universitaires BATWA.

La Commission a également effectué une visite de travail dans les provinces de NGOZI, KIRUNDO, GITEGA et KARUSI. Lors de ces visites, l'objectif était de s'enquérir sur les conditions de vie des BATWA, et de s'informer des initiatives publiques ou privées qui sont entreprises pour la promotion des BATWA.

Les membres de la Commission se sont rendus dans les provinces citées en 2 équipes. L'une s'est occupée de NGOZI et KIRUNDO, pendant que l'autre a visité les provinces de GITEGA et KARUSI. Les équipes étaient chaque fois accompagnées d'un Conseiller chargé de rapporter leurs travaux.

Les membres des délégations étaient munies d'un guide d'entretien pour orienter les échanges qu'ils ont eus avec les groupes rencontrés, dans le but de dégager, au final, un état de lieux aussi documenté que possible sur

la situation des BATWA sur le plan politique, économique et socio-culturel, et de proposer des voies de solutions.

Les délégations ont rencontré le Gouverneur ou son délégué, les autorités religieuses qui s'occupent de la promotion des BATWA, les ONGs qui interviennent dans le domaine. Elles ont également rencontré des populations BATWA sur certains sites où elles vivent, dans chacune des provinces visitées. Les résultats de tous ces échanges et entretiens sont consignés dans le présent rapport.

Ce rapport d'information a été présenté et enrichi en séance plénière du 22/10/2008, à l'issue de laquelle il a pris cette forme définitive.

II. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE BATWA

Les BATWA sont une des composantes de la population burundaise. Leur importance démographique n'a pas été évaluée pour la simple raison que les autorités burundaises en général ne pratiquent pas de recensement de la population entre BAHUTU, BATUTSI et BATWA, estimant que tous sont des BARUNDI qui doivent plutôt construire solidairement leur pays commun. Les seules données chiffrées à cet égard datent de l'époque coloniale et n'ont jamais été actualisées. Toutefois, il est admis que c'est un groupe minoritaire estimé à 80.000 personnes, et qui a souvent souffert de discrimination sur les plans politique, économique et socio-culturel, même si des évolutions positives s'opèrent depuis quelque temps.

III. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES BATWA SUR LE PLAN POLITIQUE

Les BATWA ont connu et connaissent toujours une discrimination certaine sur le plan politique, bien qu'elle s'atténue au fil du temps.

A l'époque de la monarchie, il n'existait pas de chef ou sous-chef Mutwa. Toutefois, les BATWA n'étaient pas complètement exclus de la vie socio-économique, puisqu'ils participaient à certaines activités importantes pour la communauté. C'est ainsi qu'ils étaient associés dans les activités liées à la guerre. Ils étaient également associés à la fête rituelle la plus importante pour le pays qu'est l'UMUGANURO, notamment en participant à la chasse royale qui clôturait l'évènement.

L'avènement de la République n'a pas changé la vie des BATWA. Non instruits pour la plupart, les membres de cette communauté n'ont jamais occupé de fonctions administratives ou électives dans le Burundi indépendant, sauf depuis la période postérieure à l'Accord d'ARUSHA.

La nécessité d'inclure les Batwa dans les institutions politiques a commencé à se faire sentir avec les négociations de paix engagées par les acteurs politiques burundais pour tenter de sortir le pays de la crise où il est plongé depuis 1993.

Le premier Mutwa à occuper une fonction politique, une femme, apparaît en 1998, à la faveur de l'élargissement de l'Assemblée Nationale de transition. C'est ainsi qu'un MUTWA a été coopté pour y devenir Député, ce qui est en soi un évènement, puisque, auparavant, aucun MUTWA n'avait jamais occupé une fonction administrative ou politique.

L'Accord d'Arusha signé en 2000 a marqué un progrès encore plus important sur le plan de la représentation des BATWA dans les institutions du pays. L'accord a en effet disposé que les BATWA devaient désormais bénéficier d'une représentation au Parlement. Ainsi, les Constitutions de transition comme de la période post-transition ont toutes réservé des places au Parlement pour la communauté BATWA.

De ce fait, les BATWA ont été dotés dès 2001, année de la mise en place du Parlement bicaméral, de trois sièges de Députés et de trois sièges de Sénateurs. Dans le Parlement actuel, cette même représentation est effective. Ces sièges ont été, conformément à la Constitution en vigueur du 18 mars 2005, pourvus par cooptation par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

IV. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES BATWA SUR LE PLAN ECONOMIQUE

La toute première question qu'il convient d'aborder en matière économique est la question de la terre qui occupe une place de première importance au Burundi. La terre est en effet le bien le plus précieux, et même souvent le seul bien de quelque valeur, pour les paysans burundais. L'agriculture est en effet la base de l'économie burundaise, dans laquelle elle occupe une position prépondérante par rapport aux secteurs secondaire et tertiaire. Elle est la seule source de revenus pour la plus grande partie de la population.

La question de la terre au Burundi est une question très sensible, comme en témoigne l'importance qui est accordée à la mise en place d'une Commission nationale des terres et autres biens.

D'autres réalités sociales dénotent également cette importance, comme le fait que la plupart des procès en instance devant les tribunaux du pays concernent des conflits fonciers, des conflits qui conduisent même souvent à des actes de violence, y compris au sein d'une même famille.

Ce secteur de la terre et de l'agriculture est en même temps soumis à des contraintes qui précarisent ses rendements. Ces contraintes sont notamment la rareté des terres arables, elle-même tributaire de la forte pression démographique, et par voie de conséquence, l'exiguïté des lopins disponibles par ménage et leur extrême morcellement; les aléas climatiques ; les méthodes culturelles archaïques, et bien d'autres facteurs.

Cette situation problématique pour la population burundaise dans son ensemble l'est encore bien plus pour la communauté BATWA. Ceux-ci sont encore plus démunis que les autres Burundais en matière foncière. Ils sont en effet traditionnellement privés du droit de propriété foncière. A des époques plus reculées, ils tiraient leurs revenus surtout de la chasse et de la cueillette, et ensuite de la poterie. Ils menaient une existence nomade, sans trop se préoccuper de se fixer sur une exploitation agricole sédentaire. La disparition progressive des forêts rend la chasse et la cueillette impossibles à pratiquer. De même, les difficultés d'approvisionnement en argile et la concurrence de produits modernes ont rendu aléatoire leur métier de potiers.

Les BATWA sont dès lors obligés de se tourner vers d'autres activités, et, essentiellement, vers l'agriculture. Or, ils n'ont précisément pas accès à la propriété foncière. Dans tous les entretiens que la Commission ad hoc a eus avec divers interlocuteurs, c'est ce problème de nonaccès à la terre qui apparaît comme la toute première préoccupation, à côté d'autres problèmes prioritaires qui seront évoqués en leur temps, comme l'éducation, le logement ou la santé.

Par rapport à cette question de la terre, il faut noter qu'une mesure importante a été adoptée sous la 2^{ème} République, à savoir l'abolition de l'institution dite « UBUGERERWA ». Toutefois, cette mesure n'a pas produit tous les effets positifs qui pouvaient en être attendus à l'endroit des BATWA, dans la mesure où ils n'étaient pas bien outillés pour faire valoir leurs droits et revendications, ce qui fait que, même aujourd'hui, trente ans après cette mesure, de nombreux BATWA se plaignent encore d'être exploités comme ouvriers agricoles ou domestiques taillables et corvéables à merci, là où d'autres citoyens sont devenus pleins propriétaires. Cette situation est particulièrement observée dans la province de BURURI.

Outre le problème de l'exiguïté ou de l'inexistence des terres, on constate également un problème de mauvaise gestion par les BATWA des terres dont ils disposent ou qui leur sont octroyées. Il existe en effet certains parmi eux qui vendent ces lopins de terre au lieu de les exploiter.

Notons enfin que sur le plan économique, de rares BATWA prospèrent dans quelques secteurs comme le commerce.

V. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES BATWA SUR LE PLAN SOCIAL

V.1. Etat des lieux en matière d'éducation

V.1.1. Les problèmes des Batwa au niveau de l'éducation

Les Batwa rencontrent de nombreuses contraintes qui empêchent leurs enfants d'accéder à l'école :

- L'incapacité de payer les frais scolaires (minerval, assurance, etc.).
- Le manque de nourriture.
- Le manque de vêtements et d'uniformes.
- Le manque de matériel scolaire.
- La dissuasion par les parents qui retiennent les enfants à la maison pour aider dans les tâches ménagères et de poterie.
- La stigmatisation, le mépris, l'exclusion, la marginalisation, le complexe d'infériorité. Les enfants Batwa sont isolés à l'école. Leurs condisciples les pointent du doigt, les excluent, les considèrent comme des intouchables avec qui ils ne peuvent rien partager : ni jeux ou autres activités, ni ustensiles de cuisine, ni repas.
- Le mariage précoce pratiqué dans les communautés Batwa : les écoles désertent souvent l'école au niveau de la 5^{ème} et de la 6^{ème} primaire pour se marier.

Ces contraintes ont pour conséquence que sur une population Batwa estimée autour de 60.000 personnes, seule une petite dizaine des leurs fréquentent l'enseignement supérieur. Ils sont quelques dizaines dans le secondaire et quelques centaines dans le primaire !

V.1.2. Illustration par quelques initiatives existantes en faveur de l'éducation des Batwa, relevées lors de descentes sur terrain

a) Cas de l'organisation catholique « Action Batwa » basée à Gitega

Cette organisation catholique a été créée en 1999 par les missionnaires d'Afrique, au Centre Lavigerie de Shatanya, à Gitega.

L'effectif d'enfants Batwa scolarisés grâce à son assistance s'élevait à 476 en 2000 et, depuis lors, à 575 en 2001, 753 en 2002, et 1760 en 2003 (NB : actualiser ces chiffres).

Pour bien préparer les écoliers Batwa à accéder à l'enseignement secondaire, Action Batwa a organisé un système d'internat pour ceux de 5^{ème} et de 6^{ème} année. Ceci permet à ces enfants de bénéficier de bonnes conditions d'étude et de préparation au concours national d'accès au secondaire : logement, nourriture, soins de santé, locaux éclairés le soir, encadrement et leçons de répétition.



Les élèves Batwa dans leurs salles d'étude (respectivement secondaire et primaire) au centre Mgr Michael Courtney où ils vivent en internat en commune et province Gitega

Il convient de noter que l'organisation « Action Batwa » exerce ses activités sur tout le territoire du diocèse catholique de Gitega, donc au-delà de la province administrative de Gitega, en débordant notamment vers les provinces Karusi et Mwaro.

b). Situation en province de Ngozi

b. 1) Progrès relevés par les autorités provinciales

Ces autorités font état d'un effectif de 1042 écoliers Batwa pour l'année scolaire 2006-2007.

Sur cet effectif, 747 enfants, soit 71 % du total, sont inscrits en 1^{ère} et 2^{ème} années primaires. Ceci dénote une scolarisation récente, conséquence de la mesure d'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire prise par le Gouvernement en 2005.

Les autorités de Ngozi signalent toutefois 6.000 cas d'abandon dus à la famine, sur l'ensemble des écoliers de la province, ce qui implique une déperdition aussi, et même certainement plus, au sein des écoliers Batwa.

b. 2) Actions du Bureau d'Appui au Développement et à l'Entraide Communautaire (BADEC) du diocèse catholique de Ngozi

Le BADEC encadre des enfants Batwa au niveau de l'éducation primaire. Au niveau du secondaire, il continue d'assister ses protégés en les transférant pour la 5^{ème} primaire à l'internat de Gitega. Les écolières sont, quant à elles, transférées à l'internat pour jeunes filles des BENE-TEREZA de Giheta. Le BADEC continue également d'apporter assistance (minerval, matelas, matériel scolaire, vêtements, accueil pendant les vacances) à d'autres élèves qu'il transfère dans des écoles secondaires privées (notamment l'école « Soleil du savoir ») ou à l'internat de Musenyi. Les effectifs concernés (quelques dizaines d'enfants et de jeunes) sont plus modestes qu'à Gitega (près de 2.000), mais montrent la bonne voie que d'autres devraient emprunter pour aider les Batwa à rejoindre les autres communautés dans la marche vers le progrès.

V.2. Etat des lieux en matière de santé

V.2.1. Les problèmes des Batwa en matière de santé et d'hygiène

Le faible accès des Batwa aux services de santé est dû à des facteurs économiques (manque de moyens financiers, éloignement des centres de santé, malnutrition, mauvaises conditions d'hygiène et d'habitat), mais aussi à des facteurs psychosociaux et socioculturels (manque d'information ; croyances obscurantistes traditionnelles, notamment en matière de sorcellerie et de jeteurs de mauvais sort ; peur de se rendre dans les lieux publics, comme les centres de santé, dans leur état de semi nudité et où ils doivent affronter le mépris des autres).

Parmi les contraintes les plus sévères auxquelles les populations font face en matière de santé, il faut signaler :

- L'insécurité alimentaire.
- Le manque d'eau potable.
- Des conditions lamentables d'hygiène : logement quasi à la belle étoile, sous de minuscules abris de fortune, faits de branchages et de feuilles sèches ; haillons tenant lieu de vêtements ; ignorance de l'hygiène corporelle, vestimentaire et ménagère.
- Le non accès aux soins de santé, notamment maternelle et infantile, qui se sont renchérissés. Le non accès à la vaccination. L'accès aux soins de santé est déjà très difficile pour les Burundais en général en raison de l'extrême pauvreté qui frappe le pays, et encore plus difficile pour les Batwa, les plus pauvres parmi les pauvres.

- Le fatalisme et l'ignorance, l'obscurantisme, la superstition, la méfiance envers la médecine moderne de même que le manque d'information.

V.2.2. Cas d'illustration : initiatives en matière de santé de l'organisation « Action Batwa », basée à Gitega.

Cette organisation catholique a déjà été présentée au chapitre des initiatives relevées en matière d'éducation des Batwa.

Parmi les réalisations à porter à son actif en matière de santé, il faut noter :

- L'exploitation, à Gitega, d'une infirmerie pour les Batwa qui accueille 200 patients par semaine.
- La prise en charge des frais encourus par des Batwa dans d'autres centres de santé (Gitega, Nyabikere, Nyabibuye, Mbogora, Munanira, Murayi, Mutoyi).
- La construction de 97 latrines dans les villages Batwa.
- L'organisation de sessions de formation et de sensibilisation des Batwa à la lutte contre le SIDA. A noter que certaines pratiques courantes dans les communautés Batwa exposent celles-ci à un risque accru de contamination : endogamie, mariage précoce, fréquence des divorces.

V.3. Les problèmes des Batwa en matière de logement

Les Batwa se logent dans des huttes minuscules, précaires et insalubres, faites d'arbustes, de branchages et de feuilles de bananier qui ne résistent pas aux intempéries (orages, incendies) et ne les protègent de rien, ni de la pluie, ni de la chaleur ni du froid. Les familles s'y entassent dans la promiscuité intégrale et un manque absolu d'hygiène.



Notons que quelques organisations interviennent pour procurer des logements aux BATWA, notamment l'association catholique « ACTION BATWA » basée à GITEGA.

Un homme Mutwa à côté de sa hutte en feuilles sèches de bananiers. Il vit en servage en commune et province Bururi

VI. VOIES DE SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

VI.1. Dans le domaine politique

VI.1.1. Recommandations au Gouvernement

Le Gouvernement est invité à continuer de veiller à une application correcte des mesures prescrites par l'Accord d'ARUSHA et par la Constitution pour assurer une représentation des BATWA dans les institutions du pays, notamment au Parlement. Il doit également veiller à ce que les BATWA puissent mieux accéder au marché de l'emploi quand ils sont qualifiés, mais aussi favoriser l'accession d'un plus grand nombre de BATWA à la formation.

Il est également recommandé au Gouvernement d'instituer un département de l'Administration, par exemple au sein du ministère en charge de la solidarité nationale, ayant pour mission de concevoir et d'exécuter une politique de promotion des BATWA.

Il est enfin recommandé au Gouvernement de commanditer une étude socio-anthropologique en vue de mieux connaître les caractéristiques et les besoins de cette communauté, étude qui permettrait aux intervenants d'entreprendre des actions plus efficaces, basées sur une meilleure connaissance des bénéficiaires.

V.1.2. Recommandations au Sénat

Le Sénat est investi par la Constitution de la mission de veiller à ce qu'aucune composante de la nation ne soit exclue du bénéfice des services publics (article 187, points 4 et 5). A cet effet, il lui est recommandé, dans sa mission de contrôle de l'action gouvernementale mais aussi de sa propre initiative, de veiller à ce que les BATWA bénéficient d'une représentation équitable, tant dans les fonctions politiques que dans les fonctions administratives et autres emplois publics.

VI.1.3. Recommandations aux BATWA

Les BATWA sont invités à faire preuve d'une participation plus importante aux activités politiques, notamment en adhérant à des partis politiques. Ainsi, ils pourront jouir pleinement de leurs droits de citoyens tant comme électeurs que comme candidats.

VI.2. Dans le domaine économique

VI.2.1. Recommandations au Gouvernement

En vue d'aider les BATWA à accéder à une participation plus active à la vie économique nationale et à sortir de l'extrême pauvreté dans laquelle ils vivent, il est recommandé au Gouvernement de :

- a) Instruire les autorités administratives compétentes pour octroyer des terres aux Batwa, là où c'est possible;
- b) Appuyer les associations visant la promotion de la Communauté Batwa;
- c) Promouvoir l'artisanat chez les Batwa;
- d) Initier et encourager la création des Centres de Formation des métiers en faveur des Batwa;
- e) Organiser des ateliers de formation en gestion des projets en faveur des Batwa;
- f) Inviter les ONGs tant nationales qu'internationales opérant sur le Territoire Burundais à initier des programmes visant à regrouper les Batwa en Associations Génératrices des Revenus;
- g) Créer un fonds panier de l'Etat pour la promotion économique des personnes vulnérables et plus particulièrement les BATWA, fonds de base auquel pourront contribuer d'autres acteurs nationaux et internationaux, publics et privés ;
- h) Prendre des mesures administratives pour décourager les BATWA qui revendent des terres qui leur sont gracieusement octroyées par l'Etat, notamment le retrait d'office à celui qui ne respecte pas les conditions d'octroi de ces terres.

VI.2.2. Recommandations aux BATWA

Il est recommandé aux BATWA :

- a) De rompre avec les pratiques de nomadisme ;
- b) De s'établir et d'exercer des métiers rentables plutôt que de se laisser exploiter comme ouvriers agricoles ou main-d'œuvre à tout faire et mal payée ;
- c) D'éviter le repli sur soi ;
- d) D'occuper utilement les terres reçues de la part de l'Administration ;



- ***M. Hatungimana Georges (alias Yoyogo), un Mutwa de la commune Bugabira, province Kirundo, devant sa vaste maison moderne (photo à gauche).***
 - ***La poterie est l'activité la plus pratiquée des Batwa. Ici une femme Mutwa expose sa production en commune Bugabira, province Kirundo (photo à droite)***
- e) De se regrouper en Associations Génératrices des Revenus en vue de leur autofinancement ;
 - f) De prendre conscience du fait que leur promotion sera en grande partie le fruit de leurs propres efforts.



M. Georges, un Mutwa bien intégré dans les activités socio-économiques modernes. Ici avec sa famille (photo à gauche) et dans ses plantations de bananes (photo à droite)

VI.3. Dans le domaine de l'éducation

VI.3.1. Recommandations au Gouvernement

Pour promouvoir l'accès des BATWA à l'enseignement, il est recommandé au Gouvernement de :

- a) Prendre certaines mesures d'accompagnements nécessaires pour que la décision qui a été prise de rendre l'enseignement primaire gratuit puisse profiter pleinement aux enfants BATWA ;
- b) Créer un Fonds pour la scolarisation des enfants Batwa chargé de couvrir les frais indispensables à l'accès à l'école et à la poursuite des cours : appui nutritionnel, habillement, matériel et fournitures scolaires, assurance, internat là où c'est nécessaire. Sans oublier que d'autres initiatives sont nécessaires, cette fois-ci en direction des parents, pour qu'ils bénéficient d'un encadrement matériel et moral qui leur permettra d'encourager leurs enfants à l'étude, plutôt que de les retenir auprès d'eux dans leurs propres occupations ;
- c) Rendre l'enseignement obligatoire pour tous les enfants en âge de scolarisation. Pour ce faire, les autorités communales devraient procéder au recensement de tous ces enfants dans leur ressort, et appliquer des sanctions administratives et des amendes à tous les parents ou tuteurs qui se dérobent à l'obligation d'inscrire leurs enfants à l'école ;
- d) Appliquer des mesures de discrimination positive pour l'accès au secondaire en faveur des enfants Batwa qui terminent l'école primaire. Ainsi, il pourrait être décidé de ne pas tenir compte de leurs résultats au concours national, mais plutôt de permettre l'avancement à tous ceux d'entre eux qui obtiennent 50 % des points dans les examens ordinaires de 6^{ème} année de leur école ; cela pourrait être réalisé pour une certaine période déterminée, le temps que les jeunes Batwa acquièrent le goût de fréquenter l'école sans besoin d'incitation particulière ;
- e) Assurer à tous les élèves Batwa le bénéfice du système d'internat pendant toute la durée de leurs études secondaires, en raison de la précarité des conditions de vie dans leurs familles ;

- f) Couvrir tous les frais afférant aux études secondaires des enfants BATWA (minerval, autres frais scolaires, matériel, besoins de première nécessité et de subsistance), parce qu'il est évident que les parents ne sont en mesure d'assurer rien que ce soit de ces frais ;
- g) Procurer des bourses d'études à tous les étudiants BATWA inscrits dans les universités et instituts d'enseignement supérieur ;
- h) Sensibiliser les parents BATWA pour qu'ils travaillent dur et fassent des sacrifices comme les autres parents pour dégager les ressources nécessaires à la scolarisation de leurs enfants ;
- i) Adopter un programme prioritaire spécialement consacré à la mobilisation générale de la société et des BATWA pour l'accès des BATWA à l'enseignement, condition sine qua non des autres progrès socio-économiques et politiques.

VI.4. Dans le domaine de la Santé

Recommandations au Gouvernement

En vue d'améliorer la prise en charge de la santé des BATWA, il est recommandé au Gouvernement de :

- a) Prendre les mesures d'accompagnement nécessaires pour que la mesure gouvernementale de gratuité des soins de santé pour les mères qui accouchent et pour les enfants de moins de cinq ans soit effectivement profitable aux BATWA. Cette mesure a visiblement contribué à améliorer l'état de la situation sanitaire de la population. La preuve en est que les hôpitaux et les centres de santé ont été pris d'assaut par des populations qui, auparavant, souffraient en silence à leur domicile, faute d'argent. Dû à leur isolement, les populations Batwa comptent parmi celles qui bénéficient le moins de cette mesure, habituées qu'elles sont à rester en marge de tous les progrès sociaux ;
- b) Entreprendre des actions en vue d'habituer les Batwa à recourir à la médecine moderne, par exemple en organisant des descentes médicales dans leur propre milieu de vie, notamment pour la vaccination et le traitement des maladies les plus courantes (SIDA, malaria) ;
- c) Procurer gratuitement une carte d'assurance maladie à tous les Batwa.

VI.5. Dans le domaine du logement

Recommandations au Gouvernement

Pour améliorer la situation de l'habitat des BATWA, il est recommandé au Gouvernement de :

- a) Réaliser le recensement des nécessiteux et dresser l'inventaire des besoins ;
- b) Sur cette base, encourager les Batwa à se construire un logement décent, par exemple en octroyant gratuitement des tôles à tout Mutwa qui aurait fait l'effort d'ériger au moins la fondation et les murs de sa maison ;
- c) Encourager les Batwa à effectuer en solidarité les opérations de fabrication de briques et de collecte des matériaux de construction (bois et autres).



Un site où les Batwa vivent dans des conditions très précaires en commune et province Bubanza

VII. RECOMMANDATIONS DE CARACTERE GENERAL AU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement est invité à :

- a) Mettre en place un organisme public, relevant de l'Administration centrale ou sous la forme d'un établissement public, qui serait spécifiquement chargé de la promotion des BATWA ;
- b) S'assurer que les actions entreprises en faveur des BATWA soient menées dans le cadre d'une assistance globale qui intègre d'autres groupes vulnérables de Burundais non BATWA (par exemple les déplacés et les rapatriés), pour éviter, d'une part, que ces autres groupes ne s'estiment défavorisés, et de l'autre, que l'assistance aux seuls BATWA ne contribue à les séparer des autres (par exemple pour l'habitat) et ne renforce ainsi leur discrimination et leur marginalisation ;
- c) Participer, avec tous les autres intervenants, à sensibiliser les BATWA sur le fait que leur promotion sera essentiellement leur propre œuvre, avant d'être celle de ceux qui les aident, aussi bien intentionnés soient-ils ;
- d) Veiller à ce que les efforts réels qui ont été accomplis pour prêter attention aux revendications des autres composantes de la Nation soient aussi mis en œuvre en faveur des BATWA.

VIII. RECOMMANDATIONS DE CARACTERE GENERAL AUX BATWA

1. Il est recommandé au leadership de la communauté BATWA de :

Encadrer encore plus les BATWA qui restent en arrière du progrès, les entraîner par leur exemple et par leurs initiatives de promotion de la communauté ;

2. Il est recommandé à tous les BATWA de :

- a) Prendre conscience que ce sont leurs propres efforts qui seront déterminants pour leur propre promotion, que l'aide qu'ils reçoivent des autres n'agira que comme un appoint ;
- b) Informer tous les intervenants des actions qu'ils entreprennent, afin que ceux-ci viennent pour soutenir et appuyer des actions mises en mouvement par les bénéficiaires eux-mêmes, eux qui connaissent le mieux leurs propres besoins.

IX. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE PAR LE SENAT POUR LE SUIVI DE CETTE INITIATIVE DE PROMOTION DES BATWA

Le Sénat doit entreprendre les actions suivantes, pour assurer que l'initiative de promotion des BATWA soit réellement traduite dans les faits :

- a) Organiser, en collaboration avec les organisations représentatives des BATWA et les acteurs publics et privés qui agissent pour la promotion des BATWA, une journée de réflexion consacrée à un « Débat sur la problématique de la situation des BATWA » ;
- b) Contribuer au lancement d'une étude socio-anthropologique qui pourrait mieux éclairer tous les acteurs sur les aspirations des BATWA ;
- c) Organiser des visites d'étude dans d'autres pays où existent des groupes autochtones comparables aux BATWA, pour apprendre auprès de ceux qui ont déjà accompli des progrès sensibles dans la promotion de ces groupes ;
- d) A l'issue de tout ce travail préparatoire, organiser des états généraux sur la promotion des BATWA, au cours desquels des

résolutions seraient prises et des recommandations adressées aux pouvoirs publics, y compris les mesures constitutionnelles, législatives et réglementaires nécessaires, et l'organisme qui serait chargé de la mission de mise en œuvre de la promotion des BATWA.

X. CONCLUSION

Le Sénat s'engage à continuer à œuvrer pour la promotion des BATWA. Ceux-ci constituent en effet un groupe qui reste, à maints égards, en marge des progrès qui sont accomplis par le peuple burundais dans les domaines politique, économique et social.

Pendant les échanges qui ont été organisés sur la question pendant les séances plénières, tous les Sénateurs se sont accordé sur la priorité absolue qu'il convient de réserver à l'éducation comme facteur le plus déterminant pour le développement et le progrès.

Il va de soi que tous les autres aspects de la promotion des BATWA gardent toute leur importance, qu'il s'agisse d'une meilleure représentation dans les institutions publiques (la question politique), ou d'un meilleur accès aux ressources économiques et à des conditions de vie décentes (la question économique).

La clôture de ce rapport n'est qu'un commencement, puisque, comme il est dit ci haut, le Sénat s'engage à mettre en œuvre des actions en vue de s'assurer que les recommandations adoptées seront traduites dans les faits.